



Commune de Rully
5 Place de la Mairie

71150 RULLY

ARRÊTÉ DU MAIRE V72/2025

Portant sur mise en circulation alternée

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 15/07/2025 de M. SALLES Sébastien de l'entreprise COGNARD BTP concernant des travaux pour la fibre optique, rue de la Gare – 71150 RULLY.

Considérant que les travaux empiètent sur le domaine public rue de la gare – 71150 RULLY

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux auront lieu à partir du 16 juillet 2025 pour une durée de 6 jours.

Article 2 : La circulation sera alternée avec des feux tricolores rue de la rue de la gare – 71150 RULLY durant cette période.

Article 3 : Des panneaux indiquant ces réglementations seront mis en place par le pétitionnaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution du chantier.

Article 5 : Le pétitionnaire, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter le présent arrêté.

Fait à RULLY
Le 15 juillet 2025
L'adjoint délégué
Alain RICHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.